



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 19 septembre 2015

Dotations aux collectivités : un effort partagé, une solidarité renforcée

Ce matin, une délégation d'élus de la Vendée, réunis devant la préfecture pour marquer leur préoccupation face à la baisse des dotations de l'État, a été reçue par le préfet.

Après avoir relevé le consensus général pour que toutes les institutions participent à la maîtrise des déficits publics, le préfet a rappelé que la baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) aux collectivités représente une diminution de 1,8% des recettes de fonctionnement des communes et 2,5 % de celles des intercommunalités, soit un niveau inférieur à celui que l'État s'applique depuis de nombreuses années. Cette contribution est nécessaire pour le retour à l'équilibre de nos finances publiques.

Dans un contexte d'efforts partagés, des difficultés peuvent toutefois apparaître du fait de l'hétérogénéité des situations : ainsi des communes comparables peuvent avoir, en Vendée comme ailleurs, des dotations qui varient de manière différenciée sans aucune explication apparente. Cela résulte de la trop grande complexité des mécanismes de répartition de la DGF qui ont été élaborés au fil du temps. C'est pourquoi, le gouvernement a engagé une réforme en profondeur de la DGF. Elle repose sur des principes importants : une DGF « socle » garantie, une dotation qui tiendrait compte de la ruralité, une autre qui tiendrait compte des charges de centralité et une dernière qui permettrait une transition. La mise en œuvre de cette réforme devra être échelonnée pour éviter des changements trop soudains.

Dans l'attente de cette réforme, l'État, soucieux d'accompagner les communes les plus fragiles, poursuit le renforcement de son soutien à destination des zones rurales en difficulté. Ainsi, en 2015, la hausse de la péréquation réduit fortement les effets de la contribution au redressement des finances publiques pour les collectivités les plus pauvres. Elle a permis de faire passer l'effort demandé aux communes éligibles à la dotation de solidarité rurale de 1,8 à seulement 0,3 % de leurs recettes de fonctionnement. En Vendée, ces dotations dites de « péréquation » (dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) ont progressé de 8,55 % en 2015. Elles se sont portées principalement sur les communes rurales.

L'État veille également à soutenir l'investissement dans ces territoires : la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dont l'objectif est de répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux dans le cadre d'opération d'investissements a ainsi progressé de près de 50 % passant de 7,8 millions d'euros en 2014 à 11,6 millions d'euros en 2015 en Vendée. Les élus locaux sont très largement associés à la répartition de cette dotation,





puisque le préfet s'appuie sur une commission départementale d'élus chargée de définir les opérations prioritaires, les taux de subvention maximaux applicables, et de donner son avis sur tous les projets de subvention supérieurs à 150 000 €.

Enfin, la moitié du fonds d'un milliard d'euros en faveur des collectivités locales récemment annoncé par le Président de la République sera fléchée vers les territoires ruraux et les villes petites et moyennes : 200 millions d'euros supplémentaires au titre de la DETR, 300 millions pour étendre et amplifier le soutien apporté aux bourgs-centres. Cette dernière somme permettra d'aider des collectivités de moins de 50.000 habitants à financer des investissements en lien notamment avec la mobilité du quotidien, l'accès à la santé, la redynamisation du petit commerce, la construction et la rénovation de logements, ou l'accès aux services au public de proximité.

